

EFSA : Vers une décision à la fin de la semaine

Alors que l'Efsa a conclu que les risques potentiels du diméthoate sur la santé des consommateurs ne peuvent pas être exclus, la France et la Commission européenne ont engagé ce jour des discussions « afin de prendre avant la fin de la semaine au niveau européen la décision la plus adaptée pour éviter toute distorsion de concurrence.

Au sujet de la lutte contre *Drosophila suzukii*, « l'avis rendu par l'Efsa pointe l'absence de données sur la santé des consommateurs dans le dossier du diméthoate en traitement des cerises », indique le ministère de l'Agriculture dans un communiqué de presse du 11 avril 2016.

« Au vu de cet avis, compte tenu du risque non écarté pour les consommateurs et de la nécessité pour les producteurs de traiter leurs vergers avec les produits autorisés au plus vite, la France et la Commission ont engagé ce jour des discussions afin de prendre avant la fin de la semaine au niveau européen la décision la plus adaptée pour éviter toute distorsion de concurrence. Une réunion se tiendra avec les professionnels rapidement pour tirer les conséquences de la décision prise », ajoute le ministère.

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, avait saisi le 29 mars 2016 la Commission européenne afin qu'elle mette en place des mesures d'interdiction immédiate de l'utilisation du diméthoate dans toute l'Union européenne sur les fruits et légumes et des mesures d'interdiction d'importation de cerises provenant de pays dans lesquels la substance serait autorisée.

Pour répondre à cette demande, la Commission européenne a saisi l'autorité européenne de sécurité des aliments, l'Efsa, afin d'avoir un avis scientifique sur le sujet.